

SBI

La pandémie COVID-19 est l'affaire de tous et nous devons être responsables et solidaires dans nos comportements pour faire reculer la contagion.

Saint-Bernard informations



LE DEPARTEMENT DE L'AIN EN COUVRE FEU

Madame, Monsieur, chers Spinosiens,
Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire COVID-19, en raison des mauvais chiffres de la contamination, par décret du 22/10/2020 et arrêté préfectoral du 23/10/2020,

URGENCE
COVID

**le département de l'Ain est placé en COUVRE FEU entre 21h00 et 06h00
à partir de vendredi 23 octobre 2020 minuit**

- interdiction de circuler sur la voie publique pendant de couvre-feu (*dérogations prévues par le décret et consultables sur le site de la préfecture de l'Ain*)
- les établissements recevant du public devront être fermés avant 21h00 pour permettre aux personnes et personnels de rejoindre leur domicile avant 21h00 (*les exceptions sont détaillées sur le site de la préfecture de l'Ain*)
- port du masque devient obligatoire sur la voie publique dans les lieux d'attente et de rassemblement (entrée et sortie école, commerces, mairie et poste, église et cimetière, etc...)
- ❖ Face à la montée du taux de personnes contaminées, le port du masque est fortement recommandé sur la voie publique.
- en journée, les rassemblements sur la voie publique sont limités à 6 personnes maximum.
- ❖ Il est fortement conseillé par les autorités sanitaires de limiter les rassemblements privés à domicile à 6 personnes et, en dehors de la cellule familiale directe, d'y privilégier le port du masque, le respect des gestes barrières et les distanciations physiques.